

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 8

Artikel: Traitement des jeunes boisés [fin]
Autor: Landolt, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Landolt et J. Kopp

N° 8.

1863.

Le **Journal suisse d'économie forestière** paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 $\frac{1}{2}$ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

TRAITEMENT DES JEUNES BOISÉS.

(FIN.)

Quant à l'époque de la destruction des mauvaises herbes, il faut remarquer qu'il serait à désirer qu'on pût y procéder plusieurs fois chaque été, surtout dans les semis et les recrus naturels dont les sujets sont encore très-petits. Mais comme les frais seraient alors trop grands, on ne fait cette opération qu'une fois par année, à moins qu'il ne faille absolument la répéter. Quand les ronces et la clématite dominent, il faut mettre la main à l'œuvre à l'époque de la plus grande croissance de ces plantes, c'est-à-dire à la fin de mai ou au commencement de juin, et en enlever autant que possible les racines. On coupe les graminées en été ou en automne, et les autres herbes avant que leurs semences soient mûres; les plantes ligneuses peuvent être enlevées à toutes les époques. Quand on a affaire avec de mauvaises herbes qui donnent un fort ombrage, il ne faut pas les enlever par les grandes chaleurs; les plants forestiers accoutumés à cet ombrage en souffriraient. Mais il ne faut jamais renvoyer non plus cette opération jusqu'aux

premières neiges, parce qu'alors les sujets sont couchés sur le sol, et ne se relèvent au printemps que fort lentement, ou quelquefois même pas du tout.

Il est évident qu'un seul nettoyage ne suffit pas, car les mauvaises herbes croissent bien plus rapidement que les plants forestiers. Il faut donc répéter l'opération jusqu'à ce que les cultures aient pris le dessus, c'est-à-dire jusqu'à ce que les cimes des sujets atteignent la hauteur des autres plantes, et que celles-ci ne puissent plus les écraser. On comprend que ce moment-là arrive plus tard dans les semis et les recrus naturels que dans les plantations; c'est pourquoi les semis, qui causent moins de frais de premier établissement, reviennent en définitive plus cher, du moins dans les sols qui se garnissent de mauvaises herbes; c'est encore pour la même raison qu'ils ne produisent que rarement des peuplements aussi réguliers que les plantations.

Le forestier qui laisse croître les plantes nuisibles dans les sols disposés à en produire, ou qui ne les enlève pas assez souvent ou avec assez de soins, n'obtient jamais un peuplement régulier, quelques frais qu'il ait faits pour la première culture; ses plants forestiers sont étouffés ou retardés dans leur développement; il se produit des lacunes dans les massifs, et le produit définitif se trouve considérablement amoindri.

Il n'est guère nécessaire de rappeler que les mauvaises herbes enlevées peuvent souvent être employées comme litière, fourrage, etc., et que ce produit peut couvrir tout ou partie des frais de nettoyage; mais il ne faut pas oublier que cette utilisation ne doit pas influer sur l'époque à laquelle on procède à l'enlèvement; il faut avant tout tenir compte des circonstances dans lesquelles se trouve le jeune peuplement.

On peut diminuer considérablement les frais de nettoyage en conservant de l'ombrage dans les coupes d'ensemencement, et en pratiquant des cultures agricoles entre les lignes des plantations et des semis. Mais ce sont là des moyens qu'on ne peut employer dans toutes les circonstances, et nous serions bientôt entraînés loin de notre sujet si nous voulions rechercher quels sont les cas où on peut les recommander; nous reviendrons cependant sur ce point dans l'occasion.

Dans les climats doux et sur les bons sols, particulièrement sur

les diluvium, la molasse et les sols calcaires frais, on voit naître, soit avec les mauvaises herbes, soit plus tard, une quantité d'essences qu'on n'avait pas l'intention d'élever; croissant rapidement elles dépassent, étouffent, et font parfois disparaître les sujets destinés à former le peuplement. Ces essences ne sont pas toujours des bois tendres comme les saules, les trembles, les coudriers, les épines, les aulnes, etc., ce sont souvent des rejets d'essences meilleures, comme le chêne, le hêtre, le frêne, l'étable, l'ormeau, etc., ou des arbres qui se reproduisent facilement par leurs semences, le bouleau, le pin, le mélèze, etc. Ces derniers sont rarement aussi nuisibles que les premiers; souvent même ils favorisent l'établissement et la croissance du peuplement principal; on ne peut disconvenir non plus que, dans bien des cas, les autres essences et les bois tendres n'aient une influence tout à fait favorable sur tel peuplement qui demande un abri, mais il ne faut pas les laisser subsister en grand nombre et former de grands bouquets.

On est souvent tenté de renvoyer l'enlèvement de ces bois jusqu'à ce que les frais de la coupe soient couverts par leur produit. Cet ajournement n'est guère convenable que dans les contrées où l'on ressent déjà la disette de combustible, et où par conséquent les menus bois ont de la valeur. Le plus souvent les expurgades de ce genre causent quelque frais, parce qu'on doit aussi les opérer en vue du peuplement qu'on élève, sans tenir compte du plus ou moins de valeur qu'en pourrait avoir le produit, exploité à une autre époque. Si l'on n'opère pas ces coupes, si on les retarde trop longtemps, ou si on ne les répète pas assez fréquemment, on éprouve les mêmes inconvénients que quand on néglige d'enlever les mauvaises herbes: les peuplements sont défectueux, irréguliers et leur produit reste bien inférieur à celui qu'on aurait obtenu par des soins constants.

Les coupes de bois tendres doivent commencer plus tôt et être plus souvent répétées, quand le peuplement principal se compose d'arbres à lumière, comme le pin, le mélèze, le chêne, etc., qui souffrent beaucoup plus de l'ombrage que le hêtre, le sapin, l'épicéa, par exemple. Il est heureux que les premières essences, le chêne excepté, croissent rapidement, ce qui fait que les coupes en question ne doivent pas être pratiquées fort longtemps. On peut

poser comme règle générale qu'il faut enlever les bois étranges au peuplement, dès qu'ils dominent trop les essences qu'on élève et les entravent dans leur croissance, que cette opération doit être répétée toutes les fois que le même inconvénient se reproduit, mais qu'on s'en dispense quand le peuplement cultivé a pris le dessus, et ne peut plus souffrir de leur présence.

Ces coupes pouvant se faire dans toutes les saisons, on se dirige pour le choix du moment de l'année d'après les autres travaux forestiers ou agricoles, et l'emploi qu'on veut faire des bois à enlever. Les coupes d'été ont l'avantage de rendre plus irrégulièrement la production des rejets; les coupes d'hiver donnent un produit d'une plus grande valeur. Comme il arrive fréquemment qu'il convient d'enlever les herbes en même temps que les bois tendres, on fait ces travaux le plus souvent en été; mais on doit éviter autant que possible de choisir le moment des grandes chaleurs, de peur que le peuplement ne souffre d'une privation subite d'ombrage. Si cette opération de culture a été négligée trop longtemps, les coupes d'hiver même ont un inconvénient analogue: les jeunes pousses des plants trop à l'ombre ne se sont pas assez durcies en automne, et elles souffrent soit du froid en hiver, soit de l'action du soleil par un printemps sec; le premier effet se manifeste surtout dans les bois feuillus, et le dernier dans les résineux.

Quand on n'a pas de motif spécial pour conserver quelques bois blancs comme arbres protecteurs, il faut les enlever tous, même dans les endroits où ils ne nuisent pas à de meilleures essences; les nouvelles pousses ont bientôt recouvert le sol, et les bouquets qu'on laisserait subsister s'étendraient rapidement et deviendraient bientôt nuisibles, ordinairement avant que l'on procéderât à la coupe suivante. Il est des essences de valeur qui donnent peu d'ombrage et ne nuisent que fort peu par la gouttière dans leur jeunesse, lorsqu'elles ne sont pas en bouquets épais; c'est le cas du frêne et de l'érable; on peut en laisser subsister quelques pieds là où il ne croît rien de meilleur, et cela lors même qu'on ne voudrait pas les conserver jusqu'à l'exploitation principale; on augmente ainsi la production du bois pour une éclaircie subéquente. Mais il va sans dire que, dès que ces plantes deviennent nuisibles, il faut les enlever. Quant aux produits de semences qu'on ne veut conserver qu'en petite quantité ou qu'on ne veut

pas élever du tout, on ne coupe dans les nettoyages que ceux qui exercent une influence défavorable ; les autres sont réservés pour être enlevés peu à peu dans les expurgades et les éclaircies, selon que l'exige le développement normal du peuplement principal. On obtient ainsi des produits accessoires considérables sans diminuer les produits définitifs. Il est à peine nécessaire de rappeler que quand on laisse subsister ainsi des essences qui n'appartiennent pas au peuplement principal, on peut et on doit y pratiquer des élagages. On diminue ainsi les dommages qu'elles pourraient causer par leur rapide croissance, et on en retire des produits d'une plus grande valeur, parce qu'on peut alors les laisser sur pied plus longtemps. Dans bien des cas, particulièrement dans les climats rudes, les essences principales exigent le maintien d'un peuplement protecteur, auquel on ne doit pas ménager les élagages, parce que les plantes chargées de branches dans leur partie inférieure font plus de mal que de bien. Quaut au peuplement principal, il ne doit pas être élagué lors des nettoyages, à moins qu'il n'y ait des sujets plus creux, ou qu'il ne faille prévenir des déformations des tiges.

Dans les taillis simples et composés, on ne pratique ordinairement pas les coupes en question, surtout si la révolution est courte ou si les bois blancs forment le principal peuplement. Toutefois le forestier qui désirera améliorer la composition de ses taillis et en augmenter le produit, ne devra pas leur consacrer moins de soins qu'aux futaies, ce qui n'a guère été le cas jusqu'à présent. Il est nécessaire de repeupler les clairières par la culture d'essences convenables, et d'enlever entre la 4^{me} et la 6^{me} année les bois blancs qui peuvent nuire aux essences de qualité supérieure. Quand le peuplement est composé de ces bois et d'essences à croissance lente en quantités à peu près égales, et que la révolution est longue, il convient tout à fait de couper tous les bois blancs vers la 6^{me} année. Cette opération doit se faire dans la saison où elle ne peut nuire à la reproduction par rejets de souche, et où le produit a la plus grande valeur, c'est-à-dire quand la forêt a perdu ses feuilles. Ces coupes rapportent de 40 à 50 fr. et plus par arpent ; elles empêchent que les essences à croissance lente, particulièrement celles qui se reproduisent par semences, ne soient étouffées par les autres ; en même temps elles préviennent le dé-

périssement des bois blancs, qui est toujours très-sensible quand la révolution est longue. Mais quand on veut améliorer le peuplement des taillis simples et composés, on doit enlever, suivant les cas, tout ou partie des bois blancs, parce que sans cette précaution il est inutile de planter des essences meilleures qui sont toujours étouffées.

Les soins à donner aux jeunes peuplements comprennent encore les expurgades ; on désigne sous ce nom les coupes que l'on pratique dans les jeunes peuplements qui ne peuvent point encore donner de bois de moule ; les expurgades ont pour but de diminuer le nombre des tiges, autant que l'exige le développement normal le celles qu'on laisse sur pied. Comme il reste ordinairement des bois blancs à enlever, on ne peut tracer de limite tranchée entre les expurgades et les nettoyages, non plus qu'entre les expurgades et les éclaircies.

Dans les recrus serrés, résultant de semis naturels ou artificiels, les expurgades ont une grande importance ; dans les peuplements qui proviennent de plantations, elles en ont d'autant moins qu'la distance des sujets est plus grande, et même on n'en pratique point dans les plantations très-espacées.

On peut faire les expurgades en toute saison, excepté quand il y a beaucoup de neige ; pour les essences feuillues, on préfère cependant attendre la chute des feuilles, parce que le produit est alors de meilleure qualité que lorsqu'on coupe le bois en sève.

Pour déterminer à quel âge il faut pratiquer les expurgades dans un peuplement donné, on se dirige d'après le lieu de station, l'essence, l'état plus ou moins serré du jeune massif, souvent aussi d'après la valeur du produit, car on attend volontiers jusqu'à ce que cette valeur paie les frais du travail. Il est temps de procéder à cette opération lorsque le peuplement est assez serré pour que les tiges plus faibles soient visiblement arrêtées dans leur croissance. Dans nos contrées, on commence les expurgades dans les fourrés de hêtre et les semis d'épicéas, entre la 12^{me} et la 20^{me} année, dans les jeunes massifs de pins et de mélèzes plus tôt et dans les plantations d'essences à croissance lente entre la 20^{me} et la 25^{me} année. Les peuplements de résineux donnent un bon ; quant aux peuplements de hêtre, on en fait pratiquer les expurgades par des ouvriers surveillés, qui reçoivent le produit comme

salaire. Dans la plupart des peuplements, surtout dans ceux du hêtre, les expurgades doivent être répétées deux ou plusieurs fois ; il va sans dire que les dernières donnent un produit d'une plus grande valeur.

En exécutant le travail, on coupe d'abord les sujets appartenant à des essences qu'on ne veut pas élever, ou dont on veut diminuer le nombre ; on éclaircit ensuite le peuplement principal, plus ou moins, suivant les circonstances. Quand on veut faire disparaître ou diminuer certaines essences, il ne faut pas procéder d'une manière trop radicale, mais les laisser subsister jusqu'à ce qu'elles commencent à devenir nuisibles ; on peut même, dans ce dernier cas, remédier au mal par l'élagage. En extirpant trop tôt les arbres à croissance rapide, on met le sol à découvert, et on diminue les produits secondaires sans avantage pour le peuplement principal. En général, il faut appliquer le principe qu'il vaut mieux laisser debout un arbre qui ne convient pas au propriétaire, que d'occasionner en l'enlevant une lacune dans la forêt. En éclaircissant le peuplement principal, on ne doit pas trop chercher à obtenir une répartition uniforme des tiges ; il est plus sage de couper les sujets qui ne peuvent plus croître et de laisser subsister ceux qui promettent encore une croissance vigoureuse.

Quant à l'extension à donner aux expurgades, il faut se diriger d'après la station, les essences et le but de l'aménagement. Dans les localités ombragées dont le sol est bon et le climat doux, on peut éclaircir fortement, mais on n'est pas obligé de le faire ; sur les sols secs et maigres, exposés au soleil, il faut procéder avec circonspection, et éclaircir plutôt faiblement et souvent que fortement et rarement ; cependant on ne doit pas se borner à enlever les sujets complètement surcimés, car alors on n'atteindrait pas le but principal, qui est de favoriser l'accroissement des tiges qu'on laisse debout. Dans les forêts où le poids des neiges est à redouter, il faut éclaircir de bonne heure et fortement, afin que chaque sujet devienne plus vigoureux et plus indépendant de ses voisins ; mais si les expurgades antérieures ont été négligées, et que le peuplement soit très-serré, il faut procéder avec beaucoup de prudence. Il faut éclaircir plus fortement les peuplements composés d'essences à lumière, comme le pin, le mélèze, le chêne, le bouleau, etc., que ceux qui sont formés d'arbres, qui supportent l'ombrage,

comme le hêtre, le sapin et l'épicéa. Enfin, si l'on veut obtenir du bois d'affouage, on peut pratiquer des expurgades plus complètes que si l'on désire élever des bois de construction élancés et sans rameaux. Dans tous les cas, il faut se garder de découvrir le sol ; toutes les essences croissent mieux en peuplement convenablement serré que quand des lacunes produisent un appauvrissement du sol ; à cet égard il est facile de faire en peu de temps des essais, dont on peut immédiatement profiter. Il ne faut pas trop s'effrayer si, dans l'année qui suit une expurgade, les feuilles d'un jeune peuplement de hêtre prennent une teinte plus jaune que dans les parties non éclaircies ; on le voit bientôt prendre une apparence toute différente, ordinairement même dès l'été suivant ; en revanche, on doit procéder avec prudence, si la feuillée qui couvrait le sol disparaît pour faire place à des herbes ou à des sous-arbrisseaux.

Dans les taillis simples et composés, les expurgades se confondent avec la première éclaircie, que l'on opère vers la 15^{me} année, si les bois blancs ont été enlevés. Dans le cas contraire, on peut la faire un peu plus tôt. En procédant à ce travail, on se dirige d'après les mêmes principes que dans les futaies ; on doit diminuer convenablement les pousses qui seraient en trop grand nombre sur un même tronc, et chercher surtout à favoriser les essences de qualité supérieure, celles qu'on a introduites pour améliorer le peuplement et les sujets propres à fournir des baliveaux. Dans les taillis composés, on enlève en même temps les branches gourmandes qui ont cru sur les réserves.

On ne doit élaguer dans le peuplement principal que les rameaux secs, ou ceux qui donneraient lieu à une croissance difforme ; s'il y a des arbres plus anciens trop chargés de branches, on peut leur faire subir la même opération, mais il faut procéder avec beaucoup de soins, particulièrement quand il s'agit d'épicéas. On se sert à cet effet d'une serpe bien tranchante ou d'une petite scie ; il faut préférer ce dernier instrument quand les ouvriers ne sont pas très-soigneux, quoique la plaie qu'il produit se cicatrice moins vite que celle qui est faite avec un outil bien tranchant. Pour des motifs que nous aurons l'occasion d'exposer plus tard, nous devons signaler comme inutiles ou même nuisibles, les élagages plus complets, que l'on pratiquerait dans les peuplements réguliers dont le couvert est fermé.

El. LANDOLT.